



Exhibition à la plage ou pas ?

Par **pedro2**, le **21/04/2008** à **22:19**

Pour élucider une question sur un forum sexualité .
Un contact se demande , je cite :

VOICI MA QUESTION : avec les beaux jours nous allons retourner à la plage, nous sommes naturistes, mais pas au cap d'agde (trop beton beton).

est il considéré comme exhibition sexuelle de porter une cage de chasteté, littéralement on cache plutot qu'on exhib, mais ça reste considerable comme un sextoys pour certain ?

Bien sur, nous irons plutot à l'opposé des zones familles des plages naturistes

fin de citation .

Il porte une cage de chasteté , il veut là garder à la plage , en à t'il le droit ?

Dans l'attente , et avec mes sincères remerciements

pedro

(soyez svp indulgent quand à mon hortographe , le français n'est que ma 2eme langues)

Par **JamesEraser**, le **16/05/2008** à **13:59**

Sans photographie de la "cage de chasteté" je suis tenté de dire qu'il n'y a pas d'exhibition.
En effet, il faut que dans un lieu accessible au regard du public, il y ait une exhibition sexuelle,

c'est à dire exhiber ses parties sexuelles. Elles doivent donc être vues.
Ce qui ne semble pas le cas si elles sont cachées par "une cage", en espérant qu'elle ne soit pas de verre.....

Par **pedro2**, le **16/05/2008** à **22:33**

Bonsoir

Tout d'abord merci pour cette réponse malgré une question quelque peu inhabituelle .
Il se trouve que la cage est en plastique transparent , et donc , on voit le sexe à travers .
Mais sur une plage naturiste , il me semble que ce n'est pas un problème .

cordialement
pedro

Pour en savoir plus :

image not found or type unknown



Par **JamesEraser**, le **17/05/2008** à **11:22**

Si la cage est transparente à ce point, il y a exhibition sexuelle sur une portion de plage qui n'est pas dédiée au naturisme.

Par **pedro2**, le **17/05/2008** à **13:15**

Merci beaucoup
je transmet .

A +
pedro